

date de dépôt : 24 mars 2011

demandeur : SAFIM, représentée par Monsieur THAUVIN Fabien

pour : Le transfert d'un permis d'aménager
adresse terrain : Route de Voisinas, à Saint-Ay (45130)

ARRÊTÉ
transférant un permis d'aménager
au nom de la commune de Saint-Ay

15 FEV. 2012

Le maire de Saint-Ay,

VU la demande de transfert, présentée le 20 janvier 2012, par la SARL SAFIM, représentée par M. THAUVIN Fabien, demeurant 29 Rue des Montées BP 77403 45074 Orléans cedex 02 ;

VU l'arrêté municipal en date du 16/09/2011, autorisant la société Val de Loire Habitat à aménager un terrain en vue de créer un lotissement à usage d'habitation dénommé le Moulin à Charles à SAINT-AY, route de Voisinas,

VU la demande de la SARL SAFIM, représentée par M. Fabien THAUVIN, tendant à obtenir le transfert du permis d'aménager à son profit,

VU l'accord, en date du 18/01/2012, de la société Val de Loire Habitat, représentée par M. Fabien THAUVIN, pour le transfert de ladite autorisation, dont elle est titulaire, au profit de la SARL SAFIM

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 11/12/2006, révisé le 25/02/2008, modifié le 23/02/2009 et le 17/01/2011 ;

ARRÊTE

Article 1

Le TRANSFERT du permis susvisé est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées ci-dessous.

Article 2

La SARL SAFIM est subrogée dans tous les droits et obligations découlant de l'autorisation du permis d'aménager du 20/10/2011.

Cette modification sera reportée dans tous les actes à intervenir.

Le 13/02/2012

Le maire,



F. WILWERER